COMITE REGIONAL
DU SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SEQUANIE
11, rue de Trey
25000 BESANCON
Tél. 03 81 80 54 29 - Fax : 03 81 80 76 97
e-mail : asa-sequanie-auto@ wanadoo.fr
site : http://asa-sequanie.fr

5ème Course de Côte de MALBUISSON
24 et 25 septembre 2011

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SEQUANIE organise les 24 et 25 septembre 2011 avec le concours de l' OFFICE DU TOURISME DE MALBUISSON et sous le patronage de la Municipalité de MALBUISSON, une épreuve automobile régionale, dénommée :

5ème COURSE DE COTE REGIONALE DE MALBUISSON

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2012 et le Challenge 2011 du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté, sous le N° 57 en date du 23 juin 2011 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° R 323 en date du 1er juillet 2011.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE
1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège	Stéphanie POTONNIER	licence n° 2628	04/12
Commissaires Sportifs	Gérard LEGIOT	licence n° 3293	04/12
	Alain SIMMEN	licence n° 2618	04/12
Directeurs de Course	Thierry COURANT	licence n° 16140	04/09
	Gérard FINQUEL	licence n° 1913	04/05
Commissaire Technique Responsable	Claude CUENOT	licence n° 4454	04/05
Commissaires Techniques	Bruno DIVERT	licence n° 40573	04/12
	André LALLEMAND	licence n° 55989	04/11
Médecin Responsable	Docteur Gérard MARCHAND	licence n° 16036	04/12
Organisateur Technique	Thierry COURPASSON	licence n° 46943	04/12
Chargé des relations avec les Concurrents	Daniel BIERO	licence n° 2629	04/12
Chargée des Commissaires de route	Véronique SIMMEN	licence n° 2622	04/12
Chronométreur Responsable	non désigné		
Chronométreur Adjoint	Vincent REIDEL	licence n° 7232	04/12
Speaker	Pascal CIRET	licence n° 120210	04/99

Mmes et Mrs les Commissaires de route de l'A.S.A. Séquanie, des A.S.A. du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté et des autres Comités.

1.2P. HORAIRES
Clôture des engagements mardi 20 septembre.
Publication de la liste des engagés le jeudi 22 septembre à 16h00.
Vérifications administratives et techniques facultatives le 24 septembre de 15h30 à 19h00.
Vérifications administratives et techniques le 25 septembre de 6h00 à 9h15.

Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part aux essais le 25 septembre à 9h15 au parc départ.
Essais non chronométrés le 25 septembre à partir de 9h15.
Essais chronométrés le 25 septembre à partir de 10h45.
Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h30 parc départ.
COURSE :
1ère course à partir de 13h00
2ème course à partir de 14h45
3ème course à partir de 16h15
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les Concurrents en seront informés par affichage.
Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier Concurrent au parc arrivée et à la Maison du temps libre.
Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) : parc fermé haut.
Remise des prix le 25 septembre à 19h00, Maison du temps libre à Malbuisson.
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs.
Réunion 1 : dimanche 25 septembre à 8h30, maison du temps libre à Malbuisson.
La réunion ou les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS
Vérifications administratives et techniques facultatives le 24 septembre de 16h00 à 19h00.
Vérifications administratives le 25 septembre de 6h00 à 9h15.
Vérifications techniques le 25 septembre de 6h00 à 9h15.
Les vérifications finales nécessitant un démontage seront effectuées au garage du Coude à Labergement Sainte Marie.
Taux maximum de la main d'œuvre : 45 euros TTC.
Les Concurrents sont tenus de présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence, la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle, soit 9h15, le 26 septembre.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des Concurrents autorisés à participer aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la réunion est prévue le dimanche 25 septembre à 8h30.
Pesage des voitures : parc bas.

1.5P DISPOSITIONS PARTICULIERES
Par le fait de son engagement, tout Concurrent adhère sans restriction au présent règlement particulier et déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions pour les cas non prévus (cas de force majeure).
Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux Concurrents.

ARTICLE 2P. ASSURANCES
L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES
3.1P. ENGAGEMENTS
Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA SEQUANIE
11, rue de Trey
25000 BESANCON

Les frais de participation sont fixés à 340 € réduits à 170 € pour les Concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les demandes d'engagement devront obligatoirement être accompagnées des frais de participation.
Les frais de participation sont ramenés à 150 € pour les membres de l'A.S.A. Séquanie.
Si, quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve, les intéressés seraient prévenus de cette décision. **Votre inscription, sur la liste des engagés, publiée sur http://asa-sequanie.fr, tiendra lieu d'accusé de réception. L'heure de convocation aux contrôles administratifs sera également précisée.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 130.

4.2P. CARBURANT – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

4.2.7. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et optionnelle de l'organisateur fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Malbuisson se déroule sur la voie communale route du fort.
La course se déroulera en 3 montées.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ : route du fort, après les dernières habitations.
Arrivée : 400 mètres avant le parking des pistes de ski.
Dénivellation : 100 mètres.
Longueur du parcours : 1500 mètres.
Modalités de retour au départ : après leur montée, les Concurrents seront regroupés dans le parc d'arrivée et regagneront le départ en groupe sur ordre du Directeur de Course par l'itinéraire de la Course.
Parc départ : devant la Maison du temps libre.
Parc d'arrivée : parking des pistes de ski.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les voitures emprunteront la route de course.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : depuis la Maison du temps libre.
Rappel : les Conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le Concurrent dont le Conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs Concurrents seront situés parking de la Maison du temps libre et parking de l'Hôtel du Lac, côté course. Les remorques devront être garées parking de la piscine.
Afin de respecter l'environnement, le Concurrent devra positionner une bâche sous sa voiture de course.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les Concurrents classés est situé parking des pistes de ski.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :
- pendant les vérifications : Maison du temps libre.
- pendant les essais et la course : Maison du temps libre.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : parking des pistes de ski.

Tous les documents portés à la connaissance des Concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la Maison du temps libre.
Téléphone de la permanence : 06 08 88 65 23
Centre de secours le plus proche : Pontarlier.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des trois montées.
Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX - 10.3P. COUPES

CLASSEMENT GENERAL		
1er	300 €	1 coupe
2ème	250 €	1 coupe
3ème	180 €	1 coupe
1ère dame	85 €	1 coupe

GROUPES		
	1 à 4 partants	***5 partants et +***
1er	50 € + 1 coupe	100 € + 1 coupe
2ème		80 €
3ème		60 €

CLASSES				
	1 à 3 partants	***4 à 7 partants***	***8 à 11 partants***	***12 partants et +***
1er	85 € + 1 coupe	170 € + 1 coupe	170 € + 1 coupe	170 € + 1 coupe
2ème		100 €	100 € + 1 coupe	100 € + 1 coupe
3ème			80 €	80 € + 1 coupe

Les coupes ne sont pas cumulables.

10.6P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

L'organisateur s'engage à envoyer par la poste dès le mardi 27 septembre les chèques correspondants aux prix ainsi que les palmarès.